



Novembre 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES # 44 Saulon-la-Chapelle

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h – 17h

AGENDA

Lundi 16/11 - 19h : Conseil municipal – Mairie

Samedi 24/11 - 10h30 : Conseil jeunes – Salle des fêtes

Vendredi 7 et Samedi 8/12 : Téléthon – Salle des fêtes

Samedi 8/12 - 10h : Permanence élus et avocats – Mairie

Dimanche 16/12 – Spectacle de Noël – Salle des fêtes

CONSEIL JEUNES @ SAULON...

- Tu as entre 13 et 17 ans ?
- Tu veux faire BOUGER la commune ?
- Tu veux DÉFENDRE tes idées ?
- Tu veux AGIR pour tes projets ?...

Alors, rejoins le Conseil jeunes de Saulon !

CONSEIL JEUNES

Réunion d'information
samedi 24 novembre 2018
à 10h30 à la Salle des fêtes

Merci de ne pas jeter sur la voie publique



Le mot du Maire

Comme dans près de 6.000 communes en France, les élus de Saulon-la-Chapelle ont décidé en avril dernier d'augmenter les taux des impôts locaux, notamment celui de la taxe d'habitation. Cette décision, prise à la majorité du conseil municipal, n'a pas été facile à prendre.

Elle fait aujourd'hui la une des journaux, contrairement à ce qui se passait les années précédentes. Il faut dire que le contexte politique en plus haut lieu laissait prévoir une baisse quasi générale !

Cette décision mérite aujourd'hui quelques explications. Tout d'abord, elle est pleinement assumée par les élus et aurait été faite avec ou sans les positions gouvernementales. Mais contrairement à ce qui est écrit, sur notre commune, ce n'est pas le montant de la taxe qui subit une hausse de 19 %, mais le taux et la part communale. Cela induit une augmentation réelle de la taxe d'environ 9%, augmentation certes importante mais que nous justifions totalement ! Comme cela est indiqué partout, les dotations de l'état baissent. La preuve : pour notre commune, elles sont passées de 70.000 € en 2014 à 35.000 € en 2018, - 50% en 4 ans ! De plus, l'état se décharge de plus en plus de certaines charges sur les communes. Grátis il y a encore 2 ans, nous devons assumer aujourd'hui les coûts imputables à l'instruction des permis de construire : environ 3.000 € par an ; le contrôle des poteaux incendie effectué auparavant par les pompiers gratuitement, est aujourd'hui interdit ; il faut faire appel à des organismes agréés et la facture pour Saulon est d'environ 1.500 € par an. Et nous pourrions continuer la liste...

En contrepartie, nous devons continuer à assurer les services courants dont vous bénéficiez au quotidien. Les solutions ne sont pas légion ! L'une d'elles consiste à augmenter les impôts locaux, ce que nous avons fait en 2018, taux qui n'avaient pas subi de hausse depuis 8 ans.

Le gouvernement a promis une suppression progressive de la taxe d'habitation, tant mieux pour les habitants. Mais pour les collectivités, nous attendons encore de savoir comment cette suppression sera compensée. Pour le moment, il faut continuer et avancer, en tenant compte bien sûr de notre budget.

Malgré notamment ces méandres administratifs, vos élus continuent à travailler sur les projets et à faire en sorte que notre commune se développe !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Agenda, Informations pratiques	P. 1
Compte rendu du Conseil municipal du 22 octobre 2018	P. 2&3
Informations	P. 3&4

Directeur de la publication : Pascal BORTOT / Rédacteur en chef : Pascal BORTOT

Comité de rédaction : Franck COUPECHOUX - Commission Communication - Conseil municipal / Photos : Thierry VALENTIN

Tirage global : 500 exemplaires-gratuits / Impression : Mairie de Saulon-la-Chapelle rue du Foyer 21910 Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2018

1) REMBOURSEMENT DE LA REPARATION D'UN CANDELABRE

Lors des travaux de réfection de la rue du Petit Essart, le sous-traitant de l'entreprise prestataire de service a renversé un candélabre.

Comme la commune est adhérente au SICECO, qui, lui seul, est habilité à faire les devis de réparation ou d'entretien pour les collectivités, et comme le SICECO ne peut pas facturer directement à une entreprise privée, la commune va payer la facture liée au remplacement du candélabre, soit 3 162,58 € et se fera rembourser par l'entreprise.

2) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-21 du 11 juin 2018.

Une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Moulin a été formulée au SICECO le 23 juillet 2014. La programmation de travaux est pour l'année 2018 ; le coût de l'étude qui doit être engagée par le syndicat s'élève à 5.000 €. Le conseil municipal délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude ; le montant sera inclus dans le décompte global définitif des travaux et restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à l'issue de l'étude.

Suite à la réception d'un 2^{ème} devis estimatif, l'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention, serait comprise entre 46 000 et 48 000 € contre 37 000 et 40 000 € auparavant. Il englobe le remplacement des candélabres actuels, sur les portions déjà enfouies, par des candélabres dernière génération à leds.

La commune ne délibère pas sur ce montant indicatif de travaux. Le conseil municipal devra délibérer une seconde fois sur un montant de participation suite à réception des devis des entreprises.

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'engagement de l'étude.

3) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE SCOLAIRE

Le Conseil communautaire a décidé la restitution de la compétence scolaire aux communes membres au 1^{er} janvier 2018.

Ce transfert doit être valorisé de manière que l'opération soit la plus neutre possible sur les finances des communes comme sur celles de l'EPCI. Le Code Général des Impôts prévoit que cette neutralité est assurée par une modification des attributions de compensation perçues ou versées par les communes. La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation des charges et d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences. Ses conclusions ont été arrêtées à l'unanimité de ses membres le 29 Août 2018. Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer dans le délai de trois mois sur les conclusions de ce rapport.

Le montant des attributions de compensation révisées sera définitivement fixé lorsque le Conseil communautaire statuera après que le rapport ait été approuvé par les communes.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention approuve le rapport de la CLECT.

4) QUESTIONS DIVERSES

• **Point travaux :**

Travaux rue du Moulin

Gilles GADESKI informe que la société ORANGE doit effectuer des travaux de renforcement du réseau internet à partir du 19 novembre pour une durée de 30 jours. Des perturbations de voirie et de lignes sont à prévoir.

Impasse desservant l'entrée d'Agesevie

La commune a reçu un devis de 2 332,18 € pour le déplacement du candélabre situé au bout de l'impasse, à proximité du centre des pompiers et de la mairie. Il sera installé à l'angle de la maison Agesevie.

Aménagement longère :

En raison des différentes étapes administratives telles que le permis de construire, le marché public, la consultation des entreprises, les travaux de rénovation devraient débuter au 2^{ème} semestre 2019.

SNCF :

Suite à une demande de l'Etat, un permis de construire a été accordé pour la construction d'un bassin de rétention sur le site SNCF à proximité du parking face à la cité des Iris.

Maison, 20 rue du Foyer :

Les travaux de rénovation sont en cours, la pièce à l'étage ainsi que la pose de l'escalier sont terminées. Restent à effectuer des travaux de peinture et de plomberie au rez-de-chaussée.

Aménagement extérieur

Salle de sport

Christophe ALLEXANT a semé du gazon à proximité de la salle de sports sur la parcelle qui appartient à la commune.

Cimetière

La Région a donné son accord pour le versement d'une subvention dans le cadre de l'aménagement du cimetière, notamment de l'engazonnement des allées. Compte tenu des aléas climatiques, les travaux seront effectués au 1^{er} trimestre 2019.

Terrain de foot Loyer

Une réflexion a été menée pour l'aménagement du terrain de foot situé avenue de la Gare afin de bloquer le passage de futurs véhicules. Il est proposé d'édifier un petit merlon derrière les arbres, couvert de bâches sur lequel seront plantés des végétaux. Le montant des travaux est évalué à 1.000 € environ.

- **Point manifestations**

Alain BCEUF signale que suite à la dernière compétition de BMX, des riverains de la rue des Vignes ont déploré le passage de campings-cars durant tout le week-end. A ce titre, il souhaite qu'un panneau giratoire soit installé assez rapidement afin que les voitures ne circulent plus dans cette rue pour se rendre sur le parking situé au-dessus de la salle de sport. Un panneau sens interdit (sauf riverains et services) pourra être installé également.

La commune organise à nouveau le réveillon du jour de l'an. Le traiteur est choisi et les tarifs des repas seront votés en prochain conseil. Ils sont fixés à 59 € pour les adultes et 20 € pour les enfants.

Dans le cadre du téléthon, une soirée dansante est organisée par la section Country et le groupe "Allo ici la Terre" vendredi 7 décembre et un petit déjeuner anglais est prévu par la section anglais samedi 8 décembre matin.

La réunion de la commission manifestations s'est tenue le 18 octobre et les membres ont retenus les dates suivantes pour l'année 2019 à la salle des fêtes :

- carnaval des enfants samedi 30 mars,
- chasse aux œufs samedi 27 avril,
- soirée jeunes samedi 4 mai,
- concert samedi 18 mai (Simon Goldin & le groupe Mal'o Tribute Renaud)

- **Divers :**

Etant donné la dangerosité du croisement rue du Moulin et la RD 108 F, Catherine RACLE demande que le marquage au sol soit effectué au plus tôt.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à la mise en place d'un tarif de location de salle pour les associations extérieures, comités d'entreprises. Franck COUPECHOUX pense qu'il convient de définir les modalités d'acceptation des demandes extérieures (objet et but, intérêt pour la commune) avant de fixer un tarif.

**Professionnels de santé regroupés au
Point Médical du Sud Dijonnais situé au 6 Rue du Foyer à Saulon-la-Chapelle**

<u>MÉDECINS GÉNÉRALISTES</u> Christian MARY 0380398394 <i>lundi au vendredi : 9h-11h/17h-19h</i> <i>samedi : 9h-11h</i> <i>Consultations possibles sur RDV</i>	<u>KINÉSITHÉRAPEUTES</u> Amélie HAUSSELLE 0380398330 <i>Soins sur RDV</i> Thomas FORT et Élodie DUPLAN 0983603130 <i>Soins sur RDV</i>	<i>Permanence tous les matins</i> <i>de 6h30 à 8h</i> Marie-Bernadette JOBARD 0380397250 <i>Soins sur RDV</i>
Marie CHEVALDONNÉ 0973031100 ou sur le site : mgrendezvous.fr <i>Consultations sur RDV</i> <i>le lundi, jeudi, vendredi : 9h-12h30-14h30-18h30 & mardi : 9h-15h30</i>	<u>OSTÉOPATHES</u> Nicolas HAUSSELLE et François COLONVAL 0970772965 <i>Soins sur RDV</i>	<u>PSYCHOLOGUE</u> Claire SAINSAINE 0380732413 <i>Consultations sur RDV</i>
<u>DENTISTE</u> Docteur Christine COUDERC 0380398069 <i>Consultations sur RDV</i>	<u>INFIRMIÈRES</u> Mélanie FICHOT & Anais BELOT 0380634812 <i>Soins sur RDV</i>	<u>PHARMACIE LE VILLAGE</u> 10 Grande Rue Docteur Sophie GADESKI 0380398176 <i>lundi au vendredi: 9h-12h15 / 14h-19h30</i> <i>samedi: 9h-12h30</i>

SÉCHERESSE

Depuis plusieurs années, notre pays connaît des périodes de sécheresse importantes. Celles-ci, conjuguées à la chaleur, peuvent entraîner des dégradations dans les habitations, comme des fissures ou des crevasses dans les murs, au seuil des portes, au coin des fenêtres, des fondations qui bougent.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à déposer un dossier en mairie. Celui-ci devra comporter : un courrier d'accompagnement, un descriptif des dégâts constatés et des photos.

Nous consignerons ensuite les dossiers en mairie avant de les transmettre en préfecture, en vue d'un classement éventuel de reconnaissance de catastrophe naturelle. Celui-ci est établi par les services de l'État. Sans dossier, nous n'avons bien évidemment pas de preuve des **sinistres survenus chez les habitants et il sera donc impossible d'étayer** la demande de reconnaissance comme commune sinistrée. L'enjeu est de taille pour les administrés car la prise en charge des travaux par les assurances est différente si l'événement est reconnu catastrophe naturelle.

Selon les directives de la préfecture, la commune doit envoyer les dossiers après le 31 décembre 2018



MAIRIE DE
SAULON-LA-CHAPELLE
03.80.79.14.30
WWW.SAULON.FR
accueil.mairie@saulon.fr

Réveillon Dansant

de la Saint Sylvestre

Lundi 31 décembre 2018 - 20h - Salle des Fêtes



Menu



Amuses-bouches & Fines bulles de Bourgogne.
Ravioles d'escargots et poireaux, bouillon de persil et noisettes torréfiées.
Dos de cabillaud demi-sel en écailles de chorizo, crêpe parmentière et jus de viande.
Médaille de paleron de boeuf confit façon Rossini, mille-feuilles de pomme de terre
et petits légumes.
Sélection de Fromages Bourguignons affinés.
Entremet gourmand.
Café, mignardises.

Menu Husson Traiteur

Dessert A. Langlet

Tarif adulte : 59,00 € (hors boissons), *vin blanc, vins rouges, champagne (à partir de 15,00 €) **

**Attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez déguster avec modération*

Tarif enfant : 20,00 € (*Rillettes de canard et mesclun, Filet de volaille pané et Gratin de macaronis au Cheddar, Fromages de Bourgogne affinés, Entremet gourmand*)

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION EN MAIRIE

aux heures d'ouverture, à partir du 20 novembre 2018

dans la limite de 150 personnes (*Liste d'attente pour les extérieurs*)

RÈGLEMENT OBLIGATOIRE À LA RÉSERVATION : Uniquement par chèque (à l'ordre de : Trésor Public)



Réveillon de la Saint Sylvestre - Saulon-la-Chapelle

lundi 31 décembre 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Repas ADULTE(S) : X 59,00

Total :

Repas ENFANT(S) : X 20,00

Total :

Total général :

Règlement par chèque **UNIQUEMENT** et à l'ordre de : Trésor Public

Ne pas jeter sur la voie publique